

37^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE
(4-10 novembre 2003)

**Le discours d'ouverture de Mgr Jean-Pierre RICARD, archevêque de Bordeaux,
Président de la Conférence des évêques de France**

Le 16 octobre dernier, jour anniversaire de ses 25 ans de pontificat, le pape Jean-Paul II signait son Exhortation apostolique Pastores gregis sur l'Évêque, serviteur de l'Évangile de Jésus Christ pour l'espérance du monde.

Entrer dans la compassion du Christ

Ce texte qui ressaisit et met en forme la réflexion du Synode des évêques, tenu à Rome en octobre 2001, vient de façon fort à propos éclairer la réflexion de notre Assemblée plénière. Il nous pose l'interrogation suivante « Le fondement de toute pastorale efficace ne réside-t-il pas dans la méditation assidue du mystère du Christ, dans la contemplation passionnée de son visage et dans l'imitation généreuse de la vie du Bon Pasteur ? » (n° 12). Notre Assemblée, comme toute Assemblée, va ouvrir des dossiers, traiter des questions, réfléchir, débattre, voter des orientations, prendre des décisions. Cette énumération de tâches ne dit pourtant rien de la finalité spirituelle profonde de notre rencontre. Celle-ci est fondamentalement une expérience de communion fraternelle où, ensemble, nous nous tournons vers le Christ, présent au sein de son peuple, où nous accueillons son Évangile, où nous lui demandons de vivre plus intensément de sa charité pastorale. Je pense à ce texte de l'évangile de Marc qui nous dit : « En débarquant, Jésus vit une foule nombreuse. Il fut pris de compassion pour eux, parce qu'ils étaient comme des brebis qui n'ont pas de berger, et il commença à les enseigner longuement » (6, 34). Toute la mission de l'Église ne s'enracine-t-elle pas dans cette compassion de Dieu pour les hommes ? Et n'est-il pas au cœur de notre mission épiscopale d'entrer dans ce regard du Christ, de laisser sa compassion nous habiter et de discerner par quels chemins doit passer aujourd'hui notre Église pour vivre pleinement son service évangélique des hommes ?

« Le souci de toutes les Eglises »

Loin de nous enfermer dans les limites de nos Eglises diocésaines ou de nos préoccupations hexagonales, notre ministère épiscopal nous appelle à porter, comme dit saint Paul, « le souci de toutes les Eglises » (2 Co 11, 26-28). A la suite du Concile Vatican II, l'Exhortation rappelle : « Tous les évêques, en tant que membres du Collège épiscopal et légitimes successeurs des Apôtres, de par l'institution et le précepte du Christ, sont tenus d'étendre leur sollicitude à toute l'Église » (n° 55).

Regardant la situation internationale, je voudrais évoquer devant vous cinq situations préoccupantes.

• L'Afrique

Notre regard se porte tout d'abord sur le continent africain. Nos solidarités y sont nombreuses, au milieu d'une actualité souvent violente, où les questions économiques se font pressantes (par exemple, sur les retombées de la manne pétrolière dont les populations ne voient que les miettes). Les Eglises locales témoignent d'engagements courageux pour la paix devant les conflits qui les touchent. Leurs appels se sont multipliés ces derniers mois. Je rappelle qu'une délégation de notre Conférence s'est rendue au Soudan en février dernier. Ces Eglises d'Afrique attendent de nous un soutien et des relais pour faire entendre les cris et l'espérance d'un continent face au reste du monde. Les travaux du SCEAM (Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar), début octobre à Dakar, nous ont rappelé quelques-unes de leurs priorités : favoriser des communautés ecclésiales vivantes, développer une culture de paix et de réconciliation, lutter contre la pandémie du Sida et ses conséquences, poursuivre les efforts d'éducation, se donner des structures ecclésiales plus adaptées au continent africain, permettre une meilleure formation pour les nombreuses vocations qui se présentent. Nous avons à nous mettre à leur écoute, à recevoir d'elles ce souffle et ce dynamisme qui les habitent. C'est dans cet esprit que j'ai souhaité que nous puissions accueillir positivement l'invitation des Conférences épiscopales d'Afrique centrale (Région des Grands Lacs) à participer à leurs travaux de juillet prochain à Kinshasa et à visiter ces trois Eglises de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Burundi.

• L'Irak

Dans les semaines qui ont précédé les opérations militaires en Irak, nous avons tous en mémoire le rôle joué par le pape Jean-Paul II, par les épiscopats nationaux du monde entier, y compris celui des Etats-Unis, et par de très nombreux mouvements de laïcs chrétiens pour s'opposer à ce que la nécessaire opposition au régime du dictateur irakien prenne une forme militaire, au mépris du droit international. Ces paroles claires, même si elles n'ont pu empêcher le déclenchement des hostilités, ont du moins permis que l'affrontement ne puisse être perçu comme une guerre des chrétiens contre les musulmans.

Nous constatons aujourd'hui combien nos mises en garde étaient fondées. Cela ne nous réjouit pas. Il faut voir maintenant comment le peuple irakien peut trouver la paix, la souveraineté et la démocratie, dans le respect total des minorités, notamment de la petite communauté chrétienne, pour laquelle nous avons des raisons de craindre. Parmi les nombreuses leçons à tirer de ces tragiques événements, l'une semble particulièrement nécessaire à rappeler, c'est qu'il importe, pour bâtir la paix dans notre monde, de ne pas mépriser le droit international. Aucun droit n'est jamais parfait, mais quand le droit est méprisé ou contourné, c'est la loi du plus fort qui s'impose. C'était l'un des points soulignés par le pape Jean XXIII dans *Pacem in terris*, dont nous célébrons cette année le 40e anniversaire, et ce sera le thème, déjà annoncé, du Message du Pape pour la Journée mondiale de la Paix du 1er janvier prochain.

• La Terre sainte

La situation en Terre sainte reste toujours tragiquement marquée par la violence, même si le dernier projet d'accord signé en octobre à Genève entre Palestiniens et Israéliens exprime qu'il y a sur cette terre des hommes et des femmes qui se refusent à l'irréversible. Chacun de ces peuples a le droit de vivre en paix chez lui sur cette terre. C'est la seule perspective d'avenir acceptable. Cela suppose que se lèvent au sein de ces peuples des hommes appelant à la justice et à la réconciliation, invitant à la victoire de la confiance sur la défiance et ouvrant résolument des chemins de paix contre toutes les tentations d'une politique du pire. Que le Seigneur bénisse les artisans de paix !

En décembre dernier, j'accompagnais une délégation d'évêques de notre Conférence en Terre sainte pour exprimer notre solidarité fraternelle aux Eglises chrétiennes vivant sur cette terre qui nous est chère. A la fin de notre voyage, nous avons lancé un appel pour la reprise des pèlerinages. Cet appel a été entendu. Un certain nombre de diocèses français sont allés en Terre sainte ou prévoient d'y aller. Les chrétiens qui nous attendent y sont très sensibles et leur accueil a toujours été particulièrement chaleureux. Cet effort est à poursuivre. Il y a là un geste de communion fraternelle et d'aide matérielle qui, si minime soit-il, garde toute son importance.

• La Colombie

L'an dernier, nous avons invité à notre Assemblée le Président de la Conférence épiscopale de Colombie, Mgr Jaramillo, archevêque de Medellin. Les événements politiques qui marquaient alors son pays ne lui avaient pas permis de venir. Cette année, le Président de la Conférence nouvellement élu, le Cardinal Pedro Rubiano Saenz, archevêque de Bogota, a accepté de venir à Lourdes pour nous parler de la situation de son pays et des défis que l'Eglise de Colombie doit relever dans un climat de grande violence. Il s'adressera à nous dimanche prochain. Par avance, je le remercie vivement d'avoir accepté de participer à un moment de notre Assemblée. Des liens anciens existent entre l'Eglise de Colombie et l'Eglise de France. Le partage fraternel du Cardinal Rubiano Saenz ne pourra certainement que contribuer à les renforcer.

• Les mouvements de migration de par le monde

Beaucoup de chrétiens trouvent dans l'Evangile le courage d'agir, souvent à contre-courant de l'opinion publique, pour que soit sauvegardé le droit de toute personne persécutée à trouver asile dans notre pays et pour que soient protégés les droits des étrangers vivant parmi nous. A l'occasion de la préparation de nouvelles lois sur l'asile et sur l'immigration, plusieurs d'entre nous ont attiré l'attention des citoyens et des parlementaires sur quelques points qui risquaient – au nom d'une volonté, certes légitime, de mieux contrôler les entrées sur notre territoire (et plus largement, sur le territoire de l'espace Schengen) – de restreindre ces droits. A ceux qui ont pu s'étonner de cet engagement de l'Eglise, il faut rappeler qu'elle ne peut se taire sur un tel sujet, à la fois parce qu'il en va de sa fidélité à la parole du Seigneur « J'étais étranger et vous m'avez accueilli », mais aussi parce que cette question n'est pas derrière nous, mais devant nous : sur une planète de plus en plus marquée par la mondialisation des flux de marchandises, d'images, de finances, comment croire que des barrières juridiques et policières suffiront à contenir les flux de populations ? Ces mouvements migratoires ne peuvent que croître, en raison des évolutions démographiques contraires de nos pays et de ceux du Sud, et du fait, hélas confirmé par toutes les études, que le différentiel de richesse entre nos pays et les pays les plus pauvres, notamment d'Afrique, loin de se combler, se creuse. Il y a là un défi de première importance pour notre siècle. Il est nécessaire

que dans la prise en compte de ces mouvements mondiaux de migration toutes les dimensions d'un tel phénomène soient envisagées. L'Eglise est pleinement dans sa mission lorsqu'elle offre sur cette question la contribution de l'expérience de sa propre catholicité, c'est-à-dire de son ouverture à l'universel.

Il m'a paru important que les préoccupations de notre Assemblée s'inscrivent bien sur cet horizon des joies, des souffrances et des espérances des hommes du monde entier. Mais cela ne nous fait pas pour autant oublier les préoccupations des Eglises particulières qui sont les nôtres. Venons-en maintenant à notre situation nationale et au travail qui va être celui de notre Assemblée.

L'Eglise catholique dans la France d'aujourd'hui

En 2005 sera commémoré en France le centenaire de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905. Nous sentons bien que cet anniversaire ne sera pas simplement l'occasion d'évoquer un événement de notre histoire mais de s'interroger sur le fonctionnement actuel du régime de séparation. Nous ne sommes pas encore en 2005 mais les débats ont déjà commencé. Les questions posées par l'inscription de l'islam dans la société française viennent d'ailleurs raviver ces débats et provoquer une réflexion multiforme « sur l'application du principe de laïcité dans la République ».

C'est sur cet horizon que s'inscrit notre dossier de travail : « L'Eglise catholique dans la France d'aujourd'hui. D'un siècle à l'autre : relations avec l'Etat – présence dans la société ». Nous aurons, au cours de cette Assemblée, à revisiter cette loi de séparation de 1905, les lois qui ont suivi, le Modus Vivendi de 1921-1924 entre la République Française et le Saint-Siège. Nous aurons également à voir combien les pratiques réglementaires, administratives et jurisprudentielles ont eu un rôle déterminant dans l'acceptation de l'application d'une séparation qui avait paru à l'Eglise catholique, au moment où elle fut votée, comme injuste, discriminante et spoliatrice. Mais ce travail de relecture devra nous amener à dire comment aujourd'hui notre Eglise envisage ses relations avec l'Etat et sa présence au sein de la société française.

Quels sont les enjeux de notre travail ? Ils me paraissent triple :

- dire comment nous voyons nos relations avec l'Etat, avec les pouvoirs publics dans le respect de la neutralité de l'Etat mais aussi de la responsabilité qui est la sienne de garantir l'exercice des cultes en France ;
- exprimer l'approche que nous avons de la laïcité à partir de la réflexion et de l'expérience historique qui sont les nôtres ;
- apporter notre contribution à la recherche d'un meilleur vivre ensemble en France.

Je crois que ce dernier point est le plus important, car il touche une question qui est au cœur de bien de nos problèmes actuels. On a beaucoup parlé ces derniers temps de laïcité en péril. Je ne crois pas que ce soit d'abord la laïcité qui soit aujourd'hui en péril. La difficulté est plus fondamentale. Ce qui est en péril, ou tout au moins en difficulté, c'est la volonté d'un vivre ensemble solidaire des Français.

Nous sommes dans une société qui magnifie l'individu, ses aspirations, ses désirs, ses projets, ses droits, la défense de ses intérêts. Alors, dans cette perspective, quelle solidarité entre générations ? C'est bien la question posée par le problème des retraites d'un côté et celui de la solidarité avec les personnes âgées dépendantes de l'autre. Quelle solidarité entre catégories professionnelles différentes ? Quelle mixité sociale dans les quartiers pour éviter les ghettos de populations dans certains espaces urbains ? Quel apprentissage d'une vie civique ? Quand diminue la solidarité, quand s'affaiblit la conscience d'une responsabilité commune, la violence apparaît, que ce soit dans les banlieues, les centres-villes, les établissements scolaires et même – on en a parlé récemment – autour des prétoires...

Pour fonder cette solidarité sociale et nationale, il faut des valeurs symboliques fortes, une conception de l'homme et des relations humaines partagée par le plus grand nombre. Sans ces valeurs, chacun s'enferme dans sa niche, dans la défense de son pré carré ou dans le seul horizon de son groupe religieux. Or, reconnaissons qu'il y a un déficit de références symboliques dans notre société. La crise de transmission des valeurs que celle-ci traverse ne touche pas seulement les familles, l'Ecole, les Eglises. Elle atteint le socle des valeurs fondatrices de la République. Il y a là un défi qu'il est vital de relever. Ne renvoyons pas cette tâche au seul Etat. Il est de la responsabilité de chaque composante de notre société d'apporter sa contribution à cette œuvre commune.

L'Eglise catholique tient à prendre part à ce travail collectif, non pas en jouant les suppléances ou en laissant réduire son rôle au seul gardiennage d'un patrimoine culturel, mais en témoignant du Salut apporté par le Christ. Ce Salut met des hommes debout, leur apprend à vivre ensemble, les éveille à promouvoir une solidarité entre tous. Loin d'inviter à l'évasion, il les appelle à ne pas désertier ces lieux où se joue la vie des hommes. La foi au Christ a une fécondité sociale. Toute l'histoire de l'Eglise dans

notre pays est là pour le montrer. Il revient à notre travail de ces jours prochains de l'expliciter plus amplement.

Ce que je dis pour la France vaut également pour l'Europe. Comment éviter que dans la construction de l'Union européenne, avec son prochain élargissement, la participation des peuples ne dépende pas seulement de leurs intérêts économiques et financiers ? Comment œuvrer à la croissance d'une véritable conscience européenne, au désir d'un vivre ensemble européen ? Ne faut-il pas, là aussi, le socle d'un certain nombre de valeurs communes fortes pour soutenir le projet européen ? La demande du pape Jean-Paul II et de tous les évêques européens de voir mentionner l'apport de l'héritage religieux et notamment chrétien dans le préambule du futur Traité de l'Union européenne a justement pour but de souligner que toutes les composantes doivent être sollicitées pour cette édification actuelle de l'Europe. Les chrétiens y ont contribué hier. Pourquoi ne le feraient-ils pas aujourd'hui ou demain ? Ils sont prêts à le faire pour le bien de l'Europe elle-même. Je vous renvoie à l'appel des évêques de la COMECE, Ouvrons nos cœurs, du 10 juin dernier, et à l'Exhortation apostolique *Ecclesia in Europa* du pape Jean-Paul II qui écrit : « Avec l'autorité qui lui vient de son Seigneur, l'Eglise répète à l'Europe d'aujourd'hui : Europe du troisième millénaire, "que tes mains ne défaillent pas !" (So 3, 16) ; ne cède pas au découragement [...]. Au cours des siècles, tu as reçu le trésor de la foi chrétienne. Il fonde ta vie sociale sur les principes tirés de l'Evangile et on en voit les traces dans l'art, la littérature, la pensée et la culture de tes nations. Mais cet héritage n'appartient pas seulement au passé ; c'est un projet pour l'avenir, à transmettre aux générations futures, car il est la matrice de la vie des personnes et des peuples qui ont forgé ensemble le continent européen » (n° 120).

Des structures de notre Conférence adaptées à notre mission épiscopale

Nous ne pouvons vivre notre responsabilité d'évêques que si nous la portons ensemble. Pour vivre non seulement une concertation entre diocèses proches mais aussi une collaboration et une entraide mutuelle, nous avons opté pour un travail en provinces ecclésiastiques. Vous avez remarqué combien l'Exhortation apostolique *Pastores gregis*, au n° 62, souligne l'enjeu de ce travail en provinces. Ces mois derniers, ce travail s'est progressivement mis en place et a remplacé celui qui se faisait en régions apostoliques. Or, celles-ci étaient au cœur de l'organisation de notre Conférence épiscopale. Ceci rend plus urgent encore l'adoption de nouvelles structures pour notre Conférence.

Je rappelle quels sont les objectifs poursuivis par notre désir de réforme :

- privilégier la responsabilité des évêques et leur travail en commun ;
- alléger la complexité de nos fonctionnements actuels ;
- décloisonner le travail et favoriser les synergies entre les commissions, comités et services nationaux ;
- garder une souplesse de fonctionnement pour pouvoir traiter les questions nouvelles qui ne manqueront pas de se poser.

Nous avons en main cette année un document particulièrement élaboré, qui définit un axe de réflexion, élabore un certain nombre de propositions, suggère des scénarios possibles. Plusieurs évêques ont demandé au groupe de travail qui a préparé notre dossier d'indiquer ses options. Il l'a fait. Mais l'Assemblée reste libre de ses choix et c'est elle qui tranchera entre les différentes propositions avancées.

S'il faut éviter dans notre travail la marche forcée, je sens qu'il y a dans notre Conférence un désir de ne plus trop traîner devant les décisions et les mises en œuvre de ce que nous voulons en ce domaine. Je crois que nous avons à notre disposition tous les éléments de réflexion pour le faire.

Ce travail sur les structures n'est pas une fin en soi. Il est au service de la mission qui nous est confiée. Je souhaite que le souffle apostolique qui anime notre Eglise catholique en France soit lisible jusque dans les structures d'organisation et de fonctionnement de notre Conférence.

Nous avons invoqué sur le travail de notre Assemblée l'intercession de Marie, Mère de l'Eglise et Reine des Apôtres. Elle a soutenu au Cénacle la prière du Collège apostolique ; qu'elle nous obtienne la grâce d'accomplir ce que le Seigneur attend maintenant de nous.

Lourdes, mardi 4 novembre 2003

Mgr Jean-Pierre RICARD
Archevêque de Bordeaux
Président de la Conférence des évêques de France